

PEUL III

NOTE TECHNIQUE

Par l'accord signé jeudi 16 mai 2019, l'AFD met à disposition de la mairie de Lomé, une subvention de 14 millions d'euros – soit environ 9,2 milliards FCFA - visant à consolider les actions du programme d'aménagement de la ville (PEUL I et II). Baptisée PEUL III, cette troisième phase du projet se décline en deux volets essentiels :

- la composante 1 - 2/3 du financement serviront à améliorer la salubrité urbaine, par la mise en sécurité environnementale de l'ancienne décharge d'Agoènyivé et à mettre en œuvre les mesures d'optimisation de la filière Déchets par des actions de valorisation, de recyclage et de diminution des volumes de déchets transportés et enfouis ;

- la composante 2 ciblera le renforcement des capacités administratives et financières de la mairie et la mise en œuvre de mesures d'amélioration de la mobilisation de ses ressources financières en particulier par l'augmentation de son assiette fiscale et une amélioration des taux de recouvrement.

Le Projet environnement urbain à Lomé (PEUL)

Depuis 2006, l'AFD accompagne la municipalité de Lomé pour l'amélioration de sa gouvernance et des performances de sa filière de gestion des déchets. Grâce aux projets PEUL I et II, les filières de collecte et précollecte des déchets ont été restructurées, des points de regroupement intermédiaires ainsi qu'un centre d'enfouissement technique moderne à Aképé ont été construits.

Dans la continuité du PEUL I et II, le PEUL III contribuera à la diminution des pollutions environnementales, olfactives et visuelles, et du risque sanitaire pour les populations riveraines de la décharge d'Agoè-Nyivé. Le projet vise également à optimiser la filière afin de limiter le coût de traitement des déchets par des actions de valorisation, de recyclage et de diminution des volumes produits, transportés puis enfouis. Enfin le projet contribuera à renforcer durablement les capacités de la Commune puis des collectivités de la capitale à financer les services publics qui sont de leur compétence, particulièrement celui de la gestion des déchets.